

BTSA

Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques



Le brevet de technicien supérieur agricole (BTSA), diplôme de niveau III, permet d'exercer des fonctions de technicien supérieur au sein de nombreuses entreprises. Il prépare également à la responsabilité d'une exploitation ou d'une entreprise agricole ou para-agricole.

Admission

Les demandes d'inscription dans une section préparatoire au BTSA, dans un établissement public ou privé d'enseignement agricole, préparant à cette option au titre de la formation initiale ou de l'apprentissage, s'effectue entre le 20 janvier et le 20 mars de chaque année, sur le portail national « Admission Post Bac ». L'adresse Internet de ce site, qui regroupe l'offre de formation de l'enseignement supérieur post-baccalauréat, est la suivante : <http://www.admission-postbac.fr>

Formation

La formation est organisée par modules interdisciplinaires.

Certains enseignements sont communs à tous les BTSA, d'autres sont spécifiques à l'option et permettent de développer les compétences professionnelles requises.

Pour ce BTSA, les champs de compétences sont les suivants :

- Préparation des analyses ou des expérimentations ;
- Réalisation des analyses ou des expérimentations ;
- Réaction en cas de résultats non-conformes.

La formation, pour la voie initiale scolaire, comprend également 12 à 16 semaines de stages, dont 10 prises sur la scolarité.

Horaires - formation initiale à temps plein

horaire global sur les 2ans

DOMAINE	MODULE	HORAIRE
Projet personnel de formation et professionnel	M11 – Accompagnement au projet personnel et professionnel	87 heures
DOMAINE COMMUN		
Ouverture sur le monde : compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication	M21 – Organisation économique, sociale et juridique	87 heures
	M22 – Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation	174 heures
	M23 – Langue vivante	116 heures
Activités pluridisciplinaires du domaine commun		24 heures
EPS	M31 – Éducation physique et sportive	87 heures
DOMAINE PROFESSIONNEL		
Traitement des données et informatique	M41 – Traitement de données	72,5 heures
	M42 – Technologies de l'information et du multimédia	43,5 heures
Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel	M51 – Gestion et organisation du laboratoire	29 heures
	M52 – Le contrôle	58 heures
	M53 – L'analyse	87 heures
	M54 – Méthodes instrumentales appliquées	188.5 heures
	M55 – Techniques d'analyse biologique, biochimique et microbiologique	203 heures
	M56 – Applications analytiques dans des secteurs d'activités	116 heures
	M57 – Procédés biotechnologiques	87 heures
M58 – Projet expérimental	43.5 heures	
Mises en situations professionnelles	M61 – Stage(s)	16 semaines
Activités pluridisciplinaires par domaine professionnel		150 heures
Initiative locale	M71 – Module d'initiative locale	87 heures

TOTAL : 1 740 heures

Examen

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme du Brevet de technicien supérieur agricole option « Analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques » repose sur sept épreuves :

- deux épreuves nationales terminales qui représentent 50 % du total des coefficients
- et cinq épreuves avec des modalités différentes selon que le candidat est en contrôle en cours de formation - CCF - ou hors CCF. Ces cinq épreuves représentent 50 % du total des coefficients.

Présentation des deux épreuves nationales (50 % des coefficients)

Pour offrir de la cohérence à la réforme engagée, deux épreuves terminales sont proposées : l'une centrée sur les capacités générales et l'autre sur les capacités professionnelles.

L'épreuve générale, E1 : « Expression française et culture socioéconomique » de nature écrite.

L'épreuve professionnelle, E7 : « Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel ».

Cette épreuve est composée de deux situations d'évaluation, elle permet d'évaluer la capacité générique « Mobiliser les acquis attendus du technicien supérieur en analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques pour faire face à une situation professionnelle », ainsi que des capacités spécifiques liées à l'option (coefficient 12 au total).

Présentation des cinq épreuves (50 % des coefficients)

Dans le cas des établissements mettant en œuvre le contrôle certificatif en cours de formation (CCF), l'équipe pédagogique organise les contrôles certificatifs, conformément au plan d'évaluation défini contractuellement avec le jury et aux règles permettant d'assurer la cohérence du dispositif.

La note globale obtenue par le candidat à l'ensemble de ces épreuves, est affectée du coefficient défini :

E2 : S'exprimer, communiquer et comprendre le monde (coefficient 3)

E3 : Communiquer dans une langue étrangère (coefficient 3)

E4 : Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique adaptés au traitement des données (coefficient 3)

E5 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 3)

E6 : Épreuve spécifique à l'option (coefficient 6)

Délivrance du diplôme

Pour se voir attribuer le diplôme, un candidat doit satisfaire aux deux conditions suivantes :

- o avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 9 /20 à l'ensemble des épreuves terminales nationales
- o justifier d'une moyenne supérieure ou égale à 10/20 calculée sur le total des points établi comme suit :
 - points de l'ensemble des épreuves
 - points au-dessus de 10 de la note d'éducation physique et sportive et de la moyenne de modules d'initiative locale. Ces points supplémentaires sont multipliés par trois.

Taux de réussite à l'examen Statistiques 2011

candidats présents : 684

reçus : 572

% reçus : 83,6

Établissements (secteur public)

Voie scolaire

12 - LEGTA Rodez La Roque
Route d'Espalion - BP 3355
12033 RODEZ Cédex 9
Tél : 05 65 77 75 00

25 - LEGTA Mamirole
Grande rue
25620 MAMIROLLE
Tél : 03 81 55 92 00

31 - LEGTA Toulouse
Cité des Sciences Vertes
2, route de Narbonne - Auzeville
BP 72647
31326 CASTANET TOLOSAN
CEDEX
Tél : 05 61 00 30 70

33 - LEGTPA Bordeaux Blanquefort
84 avenue du Général De Gaulle
33290 BLANQUEFORT
Tél : 05 56 35 56 35

**41 - Site de Vendôme du LEGTA
Vendôme Blois Montoire**
Areines - BP 106
41106 VENDOME
Tél : 02 54 67 44 00

47 - LEGTPA Sainte Livrade sur Lot
47110 STE LIVRADE SUR LOT
Tél : 05 53 40 47 00

50 - LEGTA Saint Lô Thère
50620 LE HOMMET D ARTHENAY
Tél : 02 33 77 80 80

56 - LEGTA le gros chêne à Pontivy
"le gros chêne"
rue de Bretagne
BP 181
56308 PONTIVY Cedex
Tél : 02 97 25 93 10

59 - Site de Douai du LEGTA du Nord
458 rue de la Motte Julien
Wagnonville
BP 90730
59507 DOUAI cedex
Tél : 03 27 99 75 55

69 - LEGTA Saint Genis Laval
234 route de Charly
69230 ST GENIS LAVAL
Tél : 04 78 56 75 75

74 - LEGTA La Roche sur Foron
212 rue Anatole France - BP 141
74805 LA ROCHE SUR FORON
cedex
Tél : 04 50 03 01 03

76 - LEGTA Yvetot
Auzebosc - BP 218
76196 YVETOT cedex
Tél : 02 35 95 94 80

79 - LEGTA Melle
route de la Roche - BP 13
79500 MELLE
Tél : 05 49 27 02 92

80 - LEGTA Amiens le Paraclet
80440 COTTENCHY
Tél : 03 22 35 30 00

85 - LEGTA Fontenay Le Comte
Bel Air
1 boulevard Hoche - BP 287
85205 FONTENAY LE COMTE
Tél : 02 51 50 11 44

89 - LEGTPA d'Auxerre
89290 VENOY
Tél : 03 86 94 60 00

Apprentissage

**21 - Antenne de Plombières du
CFA de Dijon Quétigny**
85 rue de Velars
BP 87
21370 PLOMBIERES LES DIJON
Tél : 03 80 53 13 13

**41 - Site de Blois du CFA du Loir et
Cher**
LYCE HORTICOLE
5-7 rue des grands champs - C/S 2908
41029 BLOIS cedex
Tél : 02 54 56 49 05
**64 - Site d'Hasparren du CFA des
Pyrénées Atlantiques**
route de Cambo
64240 HASPARREN
Tél : 05 59 29 15 10

69 - LEGTA Saint Genis Laval
234 route de Charly
69230 ST GENIS LAVAL
Tél : 04 78 56 75 75

**76 - CFA de Seine Maritime agricole
et agroalimentaire**
route de Caudebec
BP 164
76195 YVETOT
Tél : 02 35 95 51 10

**77 - Antenne Brie Comte Robert du
CFA de Seine et Marne**
Rd 319
domaine de Sansalle
77257 BRIE COMTE ROBERT cedex
Tél : 01 64 75 87 50

**79 - Antenne de Bressuire du CFA
des Deux Sèvres**
Les Sicaudières
BP 228
79308 BRESSUIRE
Tél : 05 49 65 24 11

Formation continue

31 - CFPPA Toulouse Auzeville
Cité des Sciences Vertes
2, route de Narbonne-Auzeville - BP 72647
31326 CASTANET TOLOSAN CEDEX
Tél : 05 61 00 99 80

41 - CFPPA du Loir et Cher
Areines - BP 106
41106 VENDOME
Tél : 02 54 77 69 37

59 - Site de Douai du CFPPA du Nord
458 rue de la Motte Julien
Wagnonville - BP 90730
59507 DOUAI cedex
Tél : 03 27 99 75 54

**Pour les Établissements du secteur
privé , consulter le portail internet
de l'enseignement agricole**

www.portea.fr

Après le BTSA

Le BTSA atteste d'une qualification professionnelle. Son objectif est l'insertion professionnelle.

Profil d'emploi : le technicien supérieur en analyses agricoles, biologiques et biotechnologiques peut être :

- Technicien / technicienne de laboratoire (biologiste) ;
- Technicien / technicienne de laboratoire d'analyses médicales ;
- Responsable de laboratoire des industries de process ;
- Technicien / technicienne de laboratoire de recherche (industries de process) ;
- Technicien / technicienne de laboratoire de contrôle de fabrication des industries de process.

Il peut exercer ses fonctions dans des secteurs professionnels variés comme les industries alimentaires, les industries chimiques : produits azotés, engrais, produits agrochimiques, produits vétérinaires, la recherche et le développement, les services (essais et analyses chimiques ou biologiques) dans tous les domaines : environnement, santé publique, production agricole.

Il exerce les activités d'analyse et de contrôle le plus souvent dans un laboratoire sur site industriel ou dans un laboratoire prestataire de services dans un établissement public.

Il exerce les activités de recherche et de développement dans un laboratoire de recherche-développement au sein d'un groupe industriel ou d'une unité de recherche scientifique (INRA...). Il peut aussi participer à l'élaboration d'un protocole de recherche : faisabilité, choix des milieux et supports, matériels, équipements, techniques adaptées.

Dans les deux cas, il doit être capable de comprendre et de mettre en œuvre une étude ou une recherche, de faire les analyses de contrôle, et éventuellement de déclencher les mesures correctives. Autonome et rigoureux, il sait gérer et organiser son travail en respectant les protocoles d'hygiène et de sécurité, les normes et les délais.

Cependant, la poursuite d'études est de plus en plus recherchée. Le titulaire du BTSA peut :

- préparer une licence professionnelle (dossier à retirer à l'Université) ;
- préparer un certificat de spécialisation (par apprentissage), par exemple :
 - automatisation dans l'industrie laitière et agroalimentaire,
 - fromagerie internationale,
 - responsable de fromagerie en fabrication traditionnelle,
 - responsable technico-commercial des entreprises agricoles, para agricoles et agroalimentaires,
 - responsable technico-commercial : produits carnés,
 - responsable technico-commercial : produits laitiers,
 - spécialiste en gestion et promotion de qualité des produits de la filière lait,
 - technicien conseil dans les entreprises d'amont de la filière viande ;
- préparer un second BTSA en un an, pour acquérir une compétence complémentaire : dans ce cas, les dossiers de candidatures sont à retirer auprès de l'établissement choisi ;
- entrer sur concours dans un établissement d'enseignement supérieur agricole (écoles d'ingénieurs, écoles vétérinaires, écoles du paysage), après une année de classe préparatoire post BTSA-BTS-DUT ;
- entrer sur dossier dans les établissements d'enseignement supérieur agricole privés ou à Agrocampus Ouest.

Pour toute autre information :

- www.agriculture.gouv.fr
- www.chlorofil.fr rubrique Enseignement supérieur et recherche
- www.portea.fr pour la liste des SRFD, des établissements par département, des établissements assurant ce BTSA.
- les publications de l'ONISEP sont consultables au centre d'information et d'orientation (CIO) ou sur le site www.onisep.fr
- les documents CIDJ (www.cidj.com)